

Réunion du 12 janvier 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
S DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

**DÉCISION DU BUREAU AGISSANT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le douze janvier à 17h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUHMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mme et MM. Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Michel LAURIO, Christian LÉCHIT, Didier REY.

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ ET LES COMMUNES MEMBRES
INTÉRESSÉES POUR L'ANNÉE 2026**

Depuis 2016, la communauté de communes propose à ses communes membres de se regrouper pour l'achat de biens et de prestations relevant de diverses familles d'achats en vue de réaliser des économies d'échelle.

Il est donc proposé aux communes une liste d'achats sur lesquels elles peuvent s'engager.

Parmi cette liste, les communes pourront sélectionner les consultations qui les intéressent.

Pour l'année 2026, la liste des consultations entrant dans le champ d'application du groupement de commandes serait la suivante :

- fournitures d'équipements de protection individuelle (EPI) - vêtements de travail,
- formations informatiques pour le Groupement de commandes de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- travaux de fauchage mécanique des voies sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

La fonction de coordonnateur du groupement, c'est-à-dire la passation du marché, sera assurée par la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Eu égard aux développements précédents, le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** la constitution d'un groupement de commandes pour l'année 2026 entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres intéressées et l'adoption de la convention constitutive de ce groupement,
- **d'autoriser** son président à signer la convention constitutive du groupement de commandes conformément au projet joint en annexe.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Patrice LAURENT